

TERME DE REFERENCE

Groupe Thématique des partenaires techniques et financiers sur la Protection Sociale

1. Contexte

Après une série de chocs économiques, sociaux, et politiques qui a touché la Côte d'Ivoire ses trente dernières années, les défis auxquels font face la population ivoirienne sont multiples. La pauvreté a quadruplé entre 1985 et 2008, passant de 10 à 49% (ENV 2008), et les ménages déjà pauvres se sont encore appauvris. Les déficits en matière d'accès aux services essentiels tels que la santé et la nutrition se sont accrus, et la participation à la vie économique des individus s'est affaiblie. Les inégalités se sont amplifiées, risquant de porter atteinte à une cohésion sociale déjà fragile.

Pour surmonter ces défis multiples, la Côte d'Ivoire reconnaît le potentiel que la protection sociale représente : permettre à l'ensemble de la population de mieux faire face aux risques et aux chocs, faire en sorte que les personnes pauvres et vulnérables surmontent les obstacles qui les empêchent d'accéder aux services essentiels, et contribuer à améliorer leurs conditions de vie et à accroître leur productivité.

Fort de ce constat, le gouvernement de Côte d'Ivoire souhaite s'engager dans le développement et la mise en œuvre progressive d'un système de protection sociale intégré répondant aux besoins, priorités et ressources du pays. Pour ce faire, le Gouvernement envisage la formulation d'une stratégie de protection sociale pour doter la Nation d'un cadre global pour l'orientation des programmes, la formulation de mesures idoines et une mise en œuvre efficiente.

Ce document de stratégie constituera un élément essentiel du processus d'extension qui participera à la mise en œuvre d'un système cohérent et coordonné, qui assure la complémentarité et la synergie entre les différents programmes. Il contribuera ainsi à opérationnaliser l'engagement de la Côte d'Ivoire à *'étendre la protection sociale à l'ensemble de la population, et singulièrement aux couches les plus vulnérables'* (Stratégie de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté (SRDRP) 2009-2015).

2. Justification

Des groupes thématiques pour la coordination des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) en Côte d'Ivoire ont été mis en place. La coordination a pour but de renforcer le partenariat et le dialogue politique avec l'Etat et devrait permettre un dialogue politique accru et unifié entre les Partenaires Techniques et Financiers et le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Au sein du groupe sectoriel secteurs sociaux, un groupe protection sociale a été créé.

Les PTFs font de la promotion de la protection sociale un axe prioritaire pour relever les défis critiques mentionnés ci-dessus et contribuer à la concrétisation de la vision de développement à terme de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Des partenaires sont déjà engagés ou souhaitent fournir un appui institutionnel au gouvernement pour progressivement mettre en œuvre un système de protection sociale garantissant une protection tout au long du cycle de vie et l'accès aux services essentiels. On peut noter par ailleurs l'appui de plusieurs partenaires à des programmes du gouvernement visant à garantir l'accès effectif à l'école, comme les cantines scolaires en renforçant la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des enfants en âge scolaire ; l'appui au développement d'une politique cohérente et réaliste pour assurer l'accessibilité financière de tous aux soins essentiels de base ; le renforcement du système contributif pour les travailleurs du secteur formel ou encore de la refonte du système d'action sociale.

Le Groupe Thématique des PTFs sur la Protection Sociale a été mis en place pour appuyer le Gouvernement à progressivement mettre en œuvre un système de protection sociale cohérent et coordonné, qui se base sur les structures institutionnelles et administratives nationales, et qui réponde aux objectifs et priorités spécifiques de la Côte d'Ivoire.

Le domaine de la protection sociale transcende le mandat de tout partenaire prise individuellement, ce qui, de fait, appelle une approche d'ensemble cohérente. Une réponse conjointe des PTFs formulée au niveau national, où chaque organisme apporte les conseils les plus avancés dans son champ d'expertise respectif, peut permettre de garantir une utilisation optimale des experts, des ressources et du support logistique.

3. Rôle et responsabilités du groupe protection sociale

Le groupe thématique a pour objectif de :

- Rationaliser et améliorer l'efficacité des appuis fournis aux partenaires dans le domaine de la composante protection sociale
- Favoriser la concertation, les échanges d'information, la plan entre les PTFs d'une part, et avec le Gouvernement d'autre part en parlant 'd'une voix'.
- Faciliter un appui technique et institutionnel coordonne au Gouvernement pour la concrétisation de l'objectif d'extension de la protection sociale décrit dans le DSRP et la mise en œuvre du volet protection sociale du PND 2012-2015, en appuyant notamment à l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale.

Plus particulièrement, le groupe thématique vise à :

- Faire le *mapping* de tous les acteurs qui opèrent dans le domaine de la protection sociale en vue de chercher le partenariat et le développement de synergie.
- Rationaliser et améliorer l'efficacité des appuis fournis aux partenaires nationaux dans le cadre de la composante protection sociale.
- Produire les informations et notes succinctes sur les questions de la protection sociale pour renforcer le plaidoyer.

4- Fonctionnement du groupe

La facilitation du groupe est prise en charge par un coordonnateur et son adjoint. Ces derniers sont élus pour une durée d'une année. Le changement s'effectue dans la mesure du possible en début de chaque année civile.

Le coordonnateur du groupe et son adjoint ont pour rôle :

- D'assurer la mise en œuvre du plan de travail du groupe ;
- De convoquer les réunions, définir leur agenda en prenant en compte les propositions ;des membres, et écrire et faire circuler les compte rendus ;
- D'assurer la coordination des interventions du groupe ;
- De faciliter les rencontres avec la partie nationale.

Ils constituent le point de contact principal pour les partenaires techniques et financiers et représente le groupe dans les rencontres entre partenaires et avec le Gouvernement.

Le groupe se réunit une fois par mois, **chaque deuxième mercredi du mois à 14h30**, ou plus fréquemment selon des besoins spécifiques. Lorsque cela est possible, le groupe considèrera la tenue de réunions par vidéoconférence.

L'agence en charge de la coordination, ou son adjoint, se chargera de convoquer des réunions et préparer les procès-verbaux qui devront être diffusés dans les 48h suivant la réunion.

Les membres du groupe sont encouragés à veiller à l'assiduité de la même audience pour obtenir des contributions de qualité et assurer la continuité.

Un plan de travail annuel sera élaboré sur base des priorités du gouvernement. Les coordonnateurs seront en charge du bon suivi du dit plan.

Pour le partage de documents, l'Union Européenne a mis en place un site internet sur le groupe "Coordination des partenaires au développement en Cote d'Ivoire" accessible à <http://capacity4dev.ec.europa.eu/coordination-ptf-ci/> sur la plateforme capacity4dev Il s'agit d'un groupe privé visible uniquement à ses membres à travers lequel chacun des membres pourra partager des documents (bibliothèque), échanger des avis et recueillir des expériences (Blog et sondages), et d'autres fonctionnalités.

5- **Cadre de coordination avec le Gouvernement**

Le groupe organisera des réunions régulières avec la partie nationale engagée dans la protection sociale. Ces réunions devraient être tenues **tous les deux mois** ou plus fréquemment selon des besoins particuliers.

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Protection Sociale, les membres du groupe seront invités faire partie du Groupe de Travail sur l'Elaboration de la Stratégie Nationale de Protection Sociale.

Les membres du groupe s'engagent à interagir via le groupe avec le gouvernement pour les questions de protection sociale.

6. **Liens avec le groupe développement humain et les autres sous-groupes thématiques**

- Le groupe protection sociale pourra compléter le travail devant être réalisé par les autres groupes thématiques tels que les groupes Education, Santé et Emploi et Réinsertion socioéconomique ; Gouvernance, Appui budgétaire ou tout autre groupe thématique.
- Le groupe protection sociale ou ses membres pourront être sollicités pour contribuer aux travaux de ces groupes thématiques. Le groupe pourra aussi solliciter la contribution des autres groupes s'il le juge nécessaire.